

**Arrêté temporaire de circulation
Fermeture à la circulation
Travaux de terrassement pour réseaux électriques souterrains
LIEU DIT L'OLIVET - LE CHENE COURBET - LE PETIT VERGER**

D762, BEAUCHENE (VILLEDEIU-LA-BLOUERE), RUE DE VRENNES (D146) (LA-CHAPELLE-DU-GENET), RUE NATIONALE (D756) (LA-CHAPELLE-DU-GENET), D756 (BEAUPREAU), LA PETITE GAUDIERE (VILLEDEIU-LA-BLOUERE), D246 (ANDREZE), LE GRAND CHEMAUSIN (GESTE), LA PAILLERIE (GESTE), ROUTE DE VILLEDEIU LA BLOUERE (D246) (GESTE), RUE DES MAUGES (GESTE) (D246) et ROUTE DE BEAUPREAU (GESTE) (D756)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle ERS FAYAT demeurant 15 rue Paul Langevin 49240 AVRILLE représentée par Monsieur Anthony DENECHÉAU - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des Travaux de terrassement pour réseaux électriques souterrains rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/07/2024 au 14/08/2024 D762 et BEAUCHENE (VILLEDEIU-LA-BLOUERE),

ARRÊTE

ARTICLE 1 : CIRCULATION INTERDITE L'OLIVET - LE CHENE COURBET - LE PETIT VERGER

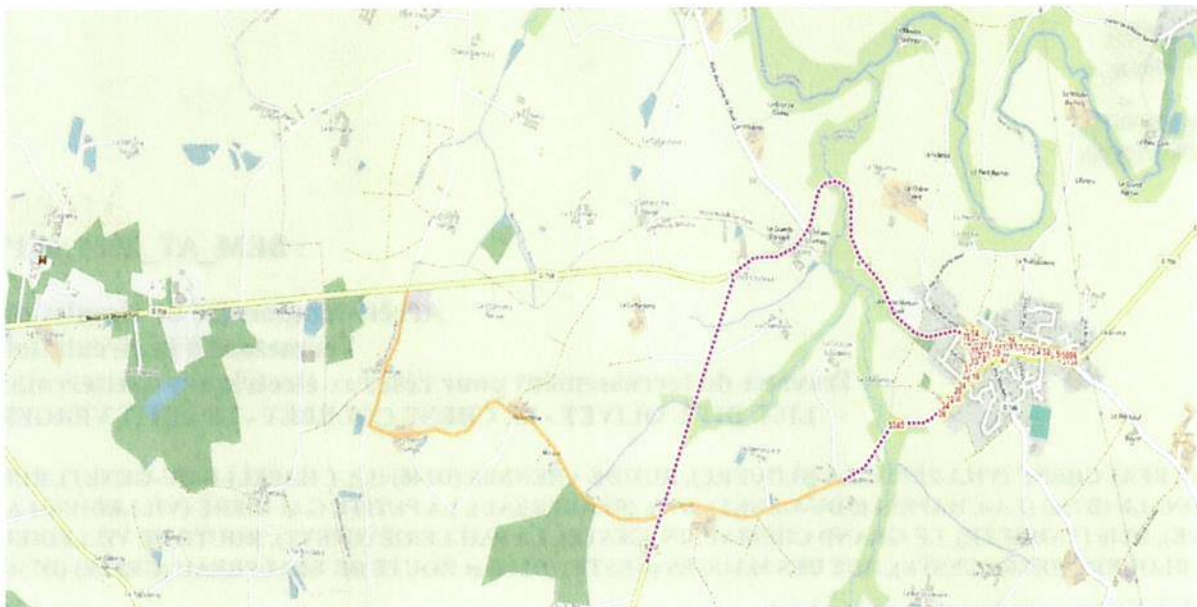
À compter du 01/07/2024 et jusqu'au 14/08/2024, la circulation des véhicules est interdite D762 et 5495 BEAUCHENE.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et desserte agricoles .

ARTICLE 2 : DEVIATION DE LA CHAPELLE DU GENET VERS VILLEDEIU

À compter du 01/07/2024 et jusqu'au 14/08/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

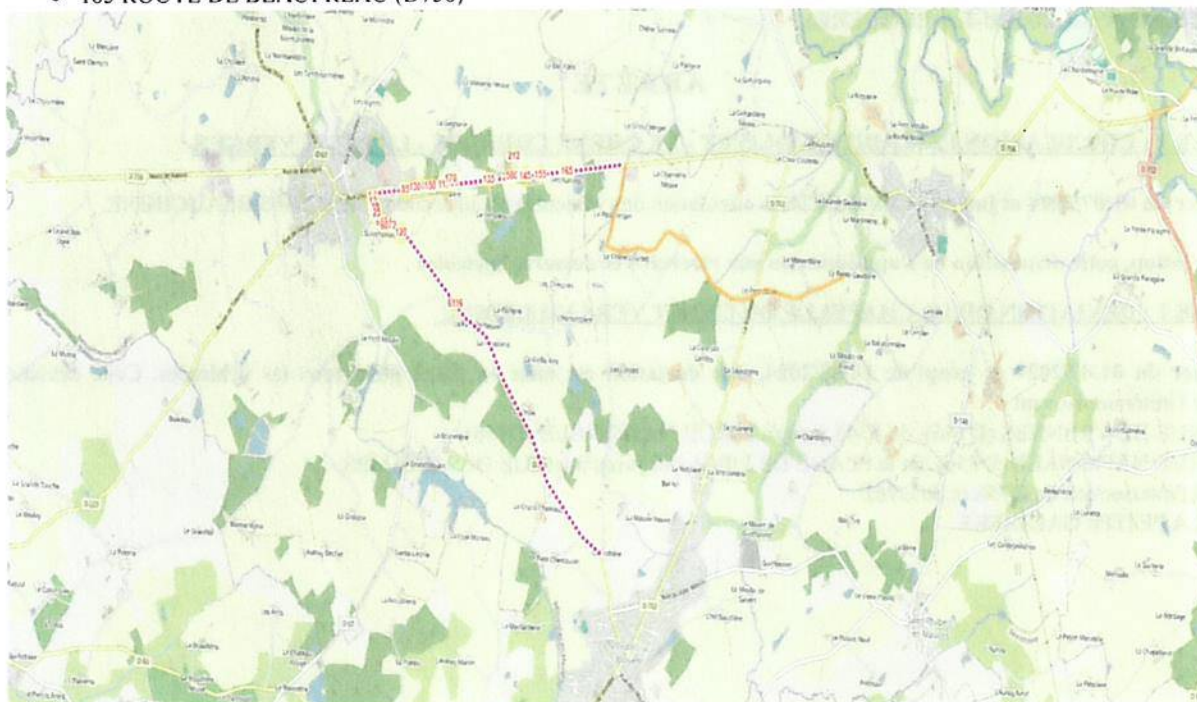
- RUE DE VRENNES (D146), du 5345 jusqu'à la RUE NATIONALE (D756)
- RUE NATIONALE (D756), de la PLACE DE L'EGLISE jusqu'à la RUE DES CHAMPS
- à l'intersection de D756 et de D762
- LA PETITE GAUDIERE



ARTICLE 3: DEVIATION DE VILLEDIEU VERS LE FIEFS SAUVIN ET GESTE

À compter du 01/07/2024 et jusqu'au 14/08/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- à l'intersection de D246 et de LE GRAND CHEMAUSIN
- LA PAILLERIE
- du 120 au 6104 ROUTE DE VILLEDIEU LA BLOUERE (D246)
- RUE DES MAUGES (D246), du 13 jusqu'à la RUE D'ANJOU (D756)
- 165 ROUTE DE BEAUPREAU (D756)



ARTICLE 4 - SIGNALISATION

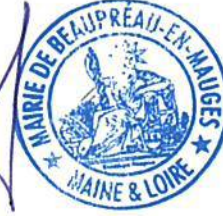
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ERS FAYAT.

ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 28/06/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

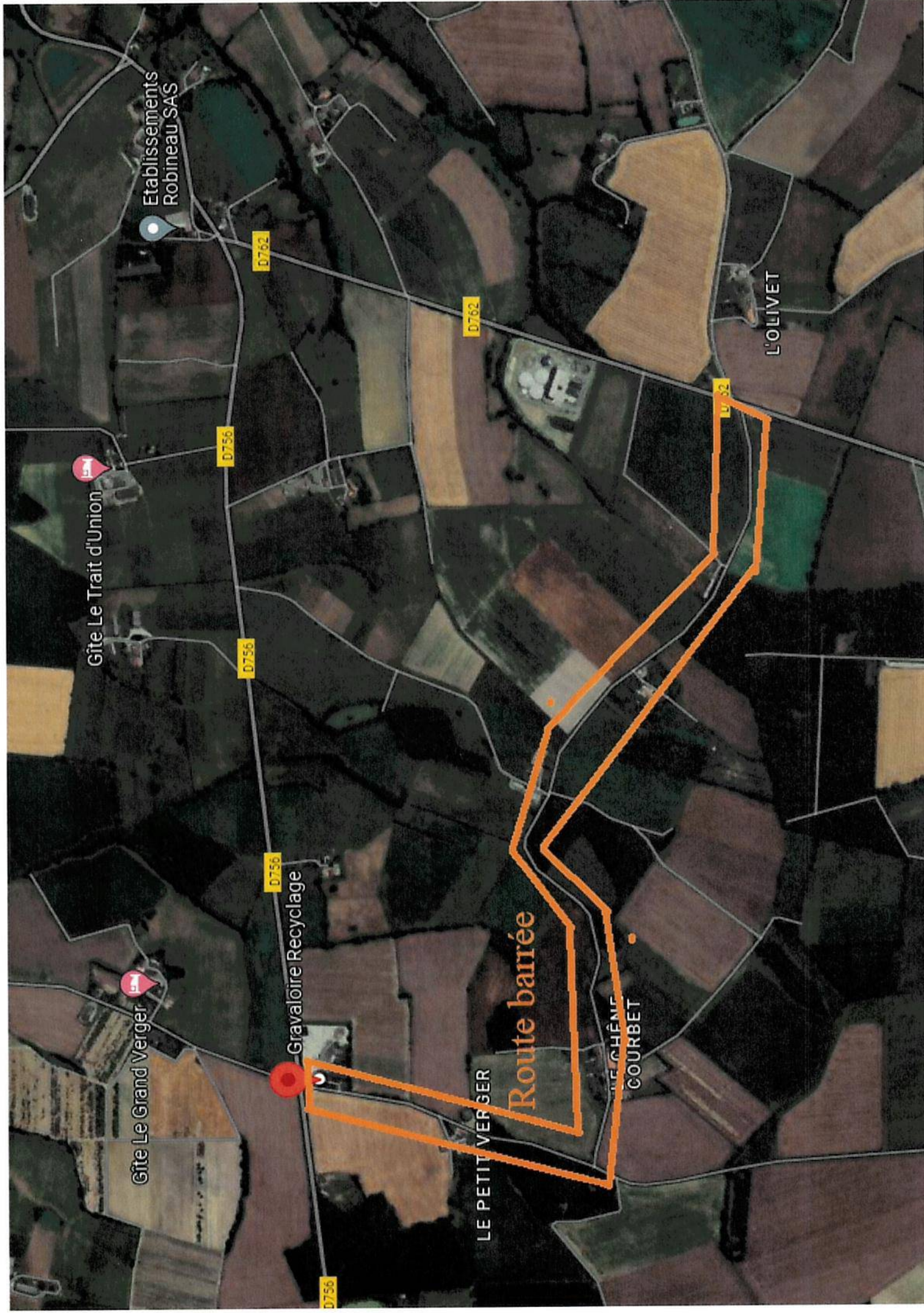
- ERS FAYAT
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Gesté
- Mairie Villedieu La Blouère
- COMMUNE BEAUPREAU-EN-MAUGES

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Gîte Le Trait d'Union

Etablissements Robineau SAS

Gîte Le Grand Verger

Gravaloire Recyclage

LE PETIT VERGER

Route barrée

LE CHÊNE COURBET

L'OLIVET

D762

D756

D756

D756

D756

D762

D762